

Image not found or type unknown



Élagage des arbres par edf

Par **dame de bretagne**, le **27/11/2011** à **18:00**

Bonjour,rnrnJe viens de constater à mon retour que les arbres sur le talus en bordure de ma propriétés ont été coupés (pas élagués) sans me prévenir et que tout rnest en vrac sur mon terrainrnJ'aurai voulu savoir si ils ne doivent pas informer le propriétaire avant de fairernce massage rnMerci de me répondre mais je sais que c'est une cause perdue contre EDFrnCHACUN SES DROITS !